## **PARTICULIERS**

# **ADDENDUM AU 25/09/2025**



# DÉCOUVREZ VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

Principales conditions tarifaires en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 Tarifs en euro TTC (lorsque la TVA est applicable)

Cet addendum complète ou modifie les principales conditions tarifaires en vigueur au 1er janvier 2025. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur la rubrique Succession conformément à la loi n° 2025-415 du 13 mai 2025 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession, applicables aux successions ouvertes par la banque à partir du 13 novembre 2025.



# SUCCESSION

### Frais facturés pour les successions ouvertes jusqu'au 12/11/2025.

Paiement de factures	GRATUIT
Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession: 1 % de la liquidation d'actifs (100 % comptes individuels, 50 % comptes joints) (1)	mini.: 80 € maxi.: 620 €
Forfait compte joint (sans compte individuel)	54€
Frais de gestion annuels (2)	54€

(1) Hors assurance vie. (2)	Pour les dossiers actifs sup	érieurs à 12 mois.	340	
Frais facturés pour les successions ouvertes à compter du 13/11/2025 (1).				
MINEURS			GRATUIT	
MAJEURS				
> Montant total des soldes des avoirs < 6000€		GRATUIT		
> Montant total des soldes des avoirs > ou = 6000€				
En and do justification now	Succession non complexe (3)	GRATUIT		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier (2)	Succession complexe (3)	1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 620€		

## BON À SAVOIR

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne popu-laire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

(1) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel. (2) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier. (3) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes : - en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,

- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Document informatif à vocation non-publicitaire. Crédit Agricole Alsace Vosges. Siège social: 1, place de la Gare - BP 20440 - 67008 Strasbourg CEDEX - 437642531 RCS Strasbourg, Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 008 967. Imprimé par PARMENTIER IMPRIMEURS en octobre 2025. Crédit photos: Gettylmages. A Ne pas jeter sur la voie publique.